

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE ,

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi no 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 6,

Vu, le décret n°94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu, le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, le décret du NOR SJSP0773723D du 1^{er} janvier 2008 portant nomination de M. Antoine FLAHAULT en qualité de Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, l'arrêté de Madame Valérie AMOURETTE – LE FLOCH, secrétaire administrative de classe normale en date du 12 novembre 2002, affectée en qualité de Gestionnaire au Département Santé Environnement et Travail,

Vu, la décision d'affecter à temps partiel Madame Valérie AMOURETTE – LE FLOCH à la Direction des affaires Administratives, Financières et Juridiques à compter de ce jour en qualité de renfort au sein de l'équipe chargée de la clôture de l'exercice budgétaire 2011

DECIDE :

Délégation est donnée à Mme Valérie AMOURETTE – LE FLOCH selon les modalités suivantes.

Article 1 – Champ de la délégation

La présente délégation de signature est personnelle, et à ce titre insusceptible de subdélégation. Elle est circonscrite :

- à la validation du service fait concernant les bons de commandes 2011 ;
- à la levée du service fait concernant les bons de commandes 2011 pour complément d'engagement le cas échéant, dans le respect des règles de rattachement des charges à l'exercice.

Article 2 – Durée

La présente délégation entre en vigueur ce jour et cesse le 15 février 2012.

Article 3 – Exécution

Le directeur, en sa qualité de délégant, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2012

**Avis favorable à l'octroi de la délégation,
Le DAFJ,**

Thibault DELAROCHE

Vu, la gestionnaire DSET

Valérie AMOURETTE – LE FLOCH

**Le Directeur de l'Ecole des hautes
études en santé publique**

Antoine FLAHAULT